



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 43549

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'organisation de la psychiatrie et les risques de pénurie de praticiens hospitaliers. Actuellement, on peut noter une augmentation des besoins en soins psychiatriques en raison d'une moindre répulsion de la psychiatrie de la part des malades, du retentissement des problèmes sociaux notamment le chômage, de situations familiales difficiles avec répercussions sur les enfants, de la recrudescence de la drogue et des différents toxiques et du vieillissement de la population avec augmentation des démences séniles. L'accroissement des besoins est encore lié à la mise en place de liaisons entre hôpitaux généraux et hôpitaux psychiatriques, au développement de la sectorisation et des structures externalisées. Or, dans le même temps, le nombre de psychiatres hospitaliers est en diminution et les perspectives sont particulièrement préoccupantes d'autant qu'il faut une douzaine d'années pour former un spécialiste. Aujourd'hui, il existe un manque de psychiatres hospitaliers en raison de l'application du numerus clausus, de la suppression du CES et de la diminution du nombre d'internes dans la spécialité (200 en 1996, 176 en 1998) mais surtout de la faible attraction de la carrière hospitalière, puisque, sur les 176 internes en 1998, 53 seulement ont choisi la carrière publique. Aujourd'hui, sur 3 228 praticiens hospitaliers, on retrouve 583 postes vacants et les projections font apparaître un déficit prévisionnel de 1 200 postes en 2014. Compte tenu du délai de formation d'un psychiatre, des mesures doivent être envisagées rapidement pour former suffisamment de psychiatres et les garder à l'hôpital. Il souhaiterait donc connaître les dispositions qu'elle compte prendre pour pallier ce déficit.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43549

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1735